

# Compte rendu de la séance du 27 janvier 2021

Secrétaire(s) de la séance:

Tiffany GRÉAU

## **Ordre du jour:**

- 1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2020
- 2) Cavités 37 - Adhésion et retrait de communes
- 3) Autorisation de mandatement avant vote du budget primitif
- 4) Questions et informations diverses

## **Délibérations du conseil:**

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal le rajout de trois délibérations concernant les différentes demandes de subventions pour le projet de construction de Halle, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ajout de ces délibérations.

### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Le compte rendu du conseil municipal du 17 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

### **2) CAVITES 37 - ADHESION ET RETRAIT DE COMMUNES ( 001 2021)**

Monsieur le Maire explique que lors de la dernière assemblée générale des CAVITES 37 du 25 novembre 2020, le comité syndical a accepté l'adhésion de la commune de SAZILLY et les demandes de retrait des communes de TRUYES et LA GUERCHE.

Conformément à l'article L 5211-18 du code Général des Collectivités Territoriales, notre commune doit délibérer sur cette adhésion et ces retrait.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'adhésion de la commune de SAZILLY et le retrait des communes de TRUYES et LA GUERCHE au Syndicat Intercommunal CAVITES 37.

### **3) AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF ( 002 2021)**

Monsieur le Maire explique que compte tenu des projets en cours, il apparaît nécessaire d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux sections d'investissement des budgets de l'exercice 2020 afin de pouvoir payer des factures d'investissement début 2021 avant le vote du budget. Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2021. Il faut préciser que cette règle ne concerne pas le remboursement de la dette (dépense obligatoire) ni les restes à réaliser (dépenses engagées l'année N et reportées automatiquement l'année N+).

Les dépenses d'investissement pour 2020 (hors emprunt) étaient de 268 635 €, l'autorisation du conseil ne pourra excéder 67 158 €.

Proposition de ventilation :

Chapitre 21 – Opération 101 - Aménagement de voirie :	30 500 €
Chapitre 21 – Opération 12 - Place de la Laïcité :	13 145 €
Chapitre 21 – Opération 804 - Sieil Eclairage public :	1 500 €
Chapitre 21 – Opération 805 - Travaux de Bâtiments :	12 263 €
Chapitre 21 - Opération 905 - Matériels :	9 750 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la ventilation présentée ci-dessus

- **AUTORISE** le maire à mandater les dépenses d'investissements à hauteur de ces montants avant le vote du budget primitif 2021.

#### **4) DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2021 CREATION D'UNE HALLE RECTIFICATIF (003 2021)**

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération a été prise lors du dernier conseil municipal concernant une demande de subvention au titre de la DETR 2021 pour le projet de construction de la halle. Le plan de financement étant erroné, il convient de prendre une nouvelle délibération selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Acquisition	0	Etat :		
Maitrise d'œuvre	16 000	- Contrat de ruralité		
Travaux Charpente toiture	64 000	- DETR	61 950	30
Travaux vestiaire douche	100 000			
Travaux Raccordement	4 500	Région Centre Val de Loire :		
WC automatique	22 000	- Contrat de Pays	82 600	40
		Conseil Départemental		
		Communauté de communes	20 000	10
		Autofinancement	41950	20
<b>TOTAL</b>	<b>206 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>206 500</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à faire une demande de subvention auprès de la Préfecture au titre de la DETR 2021
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

#### **5) DEMANDE DE SUBVENTION PAYS LOIRE TOURAINNE CREATION D'UNE HALLE (004 2021)**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention auprès du Pays Loire Touraine peut-être faite pour le projet de construction de la halle. Le plan de financement proposé est le suivant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant	%
Acquisition	0	Etat :		
Maitrise d'œuvre	16 000	- Contrat de ruralité		
Travaux Charpente toiture	64 000	- DETR	61 950	30
Travaux vestiaire douche	100 000			
Travaux Raccordement	4 500	Région Centre Val de Loire :		
WC automatique	22 000	- Contrat de Pays	82 600	40

		Conseil Départemental		
		Communauté de communes	20 000	10
		Autofinancement	41950	20
<b>TOTAL</b>	<b>206 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>206 500</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à faire une demande de subvention auprès du Pays Loire Touraine
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

#### **6) DEMANDE DE SUBVENTION CCBVC CREATION D'UNE HALLE ( 005 2021)**

Monsieur le Maire explique qu'une demande de subvention auprès de la Communauté de Communes Bléré Val de Cher peut-être faite pour le projet de construction de la halle. Le plan de financement proposé est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant HT</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Acquisition	0	Etat :		
Maitrise d'œuvre	16 000	- Contrat de ruralité		
Travaux Charpente toiture	64 000	- DETR	61 950	30
Travaux vestiaire douche	100 000			
Travaux Raccordement	4 500	Région Centre Val de Loire :		
WC automatique	22 000	- Contrat de Pays	82 600	40
		Conseil Départemental		
		Communauté de communes	20 000	10
		Autofinancement	41950	20
<b>TOTAL</b>	<b>206 500</b>	<b>TOTAL</b>	<b>206 500</b>	<b>100%</b>

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à faire une demande de subvention auprès de la CCBVC
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette opération.

#### **7) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- SMACL : le remplacement des barrières ne sera pas pris en charge par l'assurance du fait que le tiers n'a pas été retrouvé malgré le dépôt de plainte
- Projet de pumtrack : au vu du coût ce projet ne sera pas réalisé cette année
- Estimation coût écran d'information à étudier par la commission communication
- Information sur le cimetière: le règlement doit être modifié suite à une erreur, cela ne modifie pas le coût des concessions

- Dématérialisation des convocations pré-conseil et conseil : les élus qui souhaitent toujours recevoir les convocations papiers doivent se faire connaître
- Coût total des travaux effectués rue de Boisbonnard 25 471 €
- Dépôt d'une plainte à la gendarmerie pour les dégradations de la rue des Malidores
- Maison de Monsieur BENTAIBI, compromis de vente signé, le terrain que la commune voulait acquérir étant en secteur N1 et N1i (Naturel de loisirs et tourisme et inondable pour une partie) la commune ne peut pas préempter, un emplacement réservé sera demandé dans le PLUi
- Article NR sur projet commune
- Terrain en vente rue du Puits Mahé : une proposition écrite a été faite à 20 000 €
- Radars pédagogiques implantation faite par commission voirie
- Lampadaire solaire : devis signé pour la rue des Harnois et le chemin de la Rousselière
- Véronique SIRON PERRIN signale que lors d'une réunion à la CCBVC une modification va être mise en place pour la facturation eau et assainissement
- Laure MORISSET signale que suite à une réunion OPAH une proposition de présentation du projet peut être faite aux conseils municipaux à leur demande